



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 1^{er} décembre 2021

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande de M. Claude GUTH auprès de l'administration de la gestion de l'eau pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Hivange, sur des terrains au lieu-dit « am Grännchen » à Hivange, inscrits au cadastre de la commune de Garnich, section C de Hivange, sous les numéros 649/434, 650, 651/1107, 652/960, 653/961, 654, 656 et 657, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 23 novembre 2021, référence 21/0663.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 2 décembre 2021 au 12 janvier 2022 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 1^{er} décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,